

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DE VALOIS

Objet de l'enquête publique

Par arrêté n° 2017-84 du 18 octobre 2017, M. Benoît HAQUIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Valois arrêté le 06 juillet 2017.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 143-22 du Code de l'Urbanisme, afin d'informer le public et de recueillir ses remarques sur le projet de SCoT.

La présente enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Valois, qui couvre un territoire de 62 communes.

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années.

Durée de l'enquête

Du Jeudi 09 novembre 2017 au Mardi 12 décembre 2017 à 17h30 inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs.

Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique

La Communauté de Communes du Pays de Valois est l'autorité compétente pour approuver, par délibération, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Valois après la présente enquête publique. Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois ou à l'enquête publique peut être demandée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Valois :

Les observations et propositions pourront également :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Valois – La Passerelle – 62 rue de Soissons, 60800 CREPY-EN-VALOIS
- Par courrier électronique envoyé à enquete.scot@paysdevalois.fr
- Par téléphone au 03 44 88 05 09

Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois est déclaré siège de l'enquête publique.

Commission d'enquête

Par décision n° E17000127/80 du 16 août 2017, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a procédé à la désignation de Monsieur Michel DARD en qualité de commissaire enquêteur.

Constitution du dossier d'enquête publique

1 – Dossier du projet de SCoT arrêté constitué :

- D'un rapport de présentation constitué de 8 pièces comprenant notamment un volet environnemental avec l'état initial de l'environnement (pièce 1.1 du rapport de présentation) et d'une évaluation environnementale (pièce 1.4 du rapport de présentation),
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- D'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- Du bilan de la concertation mise en œuvre depuis le début de la démarche d'élaboration du SCoT.

2 – Extraits du registre des délibérations

3 – Dossier de concertation

4 – Arrêté portant organisation de l'enquête publique sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois

5 – Porter à Connaissance (PAC)

6 – Recueil des avis des personnes publiques associées dont l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ainsi que des groupements de communes limitrophes du périmètre du SCoT du Pays de Valois.

7 – Plan général du territoire

8 – Registre d'enquête publique

Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois à Crépy-en-Valois et dans les mairies de Nanteuil-le-Haudouin et de Betz pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier, composé d'un Rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'un Document d'Orientations et d'Objectifs, des différents avis émis sur le projet, de l'avis de l'autorité environnementale. Le public pourra consigner ses observations et propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet :

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS (siège de l'enquête publique) :

La Passerelle – 62 rue de Soissons, 60800 CREPY-EN-VALOIS

- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

A LA MAIRIE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

8 place de la République
, 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Les 2^{ème} et 4^{ème} Samedi du mois : de 9h à 12h

A LA MAIRIE DE BETZ

3 rue de la Libération, 60620 BETZ

- Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 16h à 18h30

L'évaluation environnementale du projet de SCoT qui figure dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Valois : www.cc-paysdevalois.fr

Un résumé non-technique du projet de SCoT sera tenu à disposition du public dans chacune des 60 mairies des communes concernées par le projet de SCoT et qui ne sont pas retenues comme lieu d'enquête publique : Acy-en-Multien – Antilly – Auger-Saint-Vincent – Autheuil-en-Valois – Bargny – Baron – Béthancourt-en-Valois – Boissy-Fresnoy – Bonneuil-en-Valois – Bouillancy – Boullarre – Boursonne – Brégy – Chèvreville – Crépy-en-Valois - Cuvergnon – Duvy – Emeville – Ermenonville – Etavigny – Eve – Feigneux – Fresnoy-la-Rivière – Fresnoy-le-Luat – Gilocourt – Gaignes – Gondreville – Ivors – La Villeneuve-sous-Thury – Lagny-le-Sec – Le Plessis-Belleville – Lévigney – Mareuil-sur-Ourcq – Marolles – Montagny-Sainte-Félicité – Morienvall – Neufchelles – Oignes – Ormoy-le-Davien – Ormoy-Villers – Orrouy – Péroy-les-Gombries – Réz-Fosse-Martin – Rocquemont – Rosières – Rosoy-en-Multien – Rouville – Rouvres-en-Multien – Russy-Bémont – Séry-Magneval – Silly-le-Long – Thury-en-Valois – Trumilly – Varinfroy – Vauciennes – Vaumoise – Ver-sur-Launette – Versigny – Vez – Villers-Saint-Genest.

Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations et propositions pourront également :

- être déposées par courrier électronique envoyé à enquete.scot@paysdevalois.fr ou
- adressées par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Communauté de communes du Pays de Valois (siège de l'enquête publique) ;
- les observations et propositions du public, transmises par voie postale ou par voie électronique et inscrites dans les registres d'enquête, seront consultables au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête publique.

Accueil du public

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant toute la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

• A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS (siège de l'enquête publique) :

La Passerelle – 62 rue de Soissons, 60800 CREPY-EN-VALOIS

- Jeudi 09 novembre 2017 de 08h30 à 11h30
- Mardi 12 décembre 2017 de 14h30 à 17h30

• A LA MAIRIE DE BETZ

3 rue de la Libération, 60620 BETZ

- Vendredi 17 novembre 2017 de 16h00 à 19h00
- Lundi 27 novembre 2017 de 16h00 à 19h00

• A LA MAIRIE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

8 place de la République, 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

- Mercredi 22 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
- Samedi 25 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration de l'enquête publique les registres portant sur le projet de SCoT du Pays de Valois seront transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes du Pays de Valois et dans les deux autres lieux d'enquête publique, à savoir aux mairies de Nanteuil-le-Haudouin et de Betz, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.